



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental normal :

N° NV677 - 31 MARS 2016

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - unité territoriale de Paris

201691-0007 - Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière de droits et prestations sociales

201691-0008 - Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale État

201691-0009 - Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins d'apporter leur aide à la constitution des dossiers d'aide médicale État



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201691-0007

Signé le jeudi 31 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - unité territoriale de Paris

Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif
aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière de droits et
prestations sociales



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DRIHL Paris

ARRETE MODIFICATIF

Portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile en matière de droits et de prestations sociales

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 264-1 à L.264-9 et D.264-1 à D.264-15 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;

Vu l'arrêté préfectoral 2012335-0002 du 30 novembre 2012 établissant le cahier des charges relatif aux obligations des organismes assurant la domiciliation à Paris des personnes sans domicile stable ;

Vu l'arrêté n°2012342-0005 du 7 décembre 2012 portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations de domicile en matière de droits et de prestations sociales, modifié par l'arrêté du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté n°201303-0003 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2012 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2014156-0005 du 5 juin 2014 modifiant l'arrêté du 22 février 2013 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2015090-0016 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté du 5 juin 2014 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2015307-006 du 3 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 31 mars 2015 susvisé ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Les associations et les organismes à but non lucratif dont la liste figure en annexe 1 sont agréés jusqu'au 31 décembre 2016, aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile en matière de droits et de prestations sociales.

Article 2 : Les associations et les organismes agréés doivent respecter les obligations fixées par le cahier des charges établi le 30 novembre 2012 par le préfet de Paris.

Article 3 : La liste figurant à l'annexe 1 de l'arrêté n°2015307-006 du 3 novembre 2015 est modifiée. Sont ainsi agréées aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière de droits et de prestations sociales :

- Association Un toit pour toi, 4 rue esclangon 75018 Paris ;
- Association Aux captifs, la libération : un nouveau site est dédié à la domiciliation des personnes en danger de prostitution, au 65 boulevard de clichy 75009 Paris ;
- Association ALTAÏR, l'adresse du site utilisé pour la domiciliation est modifiée comme suit « 16 rue Demarquay 75 010 Paris ».

Article 4 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **31 MARS 2016**

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Le directeur régional et interdépartemental
Adjoint de l'hébergement et du logement
de la région Ile de France
directeur de la DRIHL Paris

Michel CHPILEVSKY

ANNEXE 1 – LISTE DES ORGANISMES AGREES EN MATIERE DE DROITS ET PRESTATIONS SOCIALES

organisme	site utilisé pour la domiciliation	public cible
AAP6 – association d'aide pénale	8 rue Git-le-Coeur, Paris 6	personnes sous contrôle judiciaire suivies par l'association
ACLL – aux captifs la libération	Permanences d'accueil : site-1 : 92 rue Saint Denis, Paris 01 ; site-2 : 15 rue de Rocroy, Paris 10 ; site-3 : 15 rue Marsoulan, Paris 12 ; site-4 : 1-3 rue du Lieutenant-colonel Deport, Paris 16 ; site-5 : 65 boulevard de clichy, Paris 9	Personnes en danger de prostitution
ADIF – association de développement pour l'insertion et la formation	7 rue de Panama Paris 18	
ADN75 – Amicale du nid Paris-Hauts de Seine	AND de Paris : 103 rue Lafayette, Paris 10 (esc A, 2e étage)	personnes en danger de prostitution
Altaïr SEA (service écoute accompagnement)	CHRS/SEA, 16 rue Demarquay, Paris 10	personnes suivies par le CHRS
Amis du bus des femmes	58 rue des Amandiers, Paris 20	femmes suivies par l'association
Amis de la Maison Verte	127-129 rue Marcadet, Paris 18	
ANEF Paris	service-1 : AEMO (service d'action éducative en milieu ouvert) ; Service-2 : AED (aide éducative à domicile), Site unique : 79 rue des Maraîchers, Paris 20	jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'association
APCARS – association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale-Établissement Le Verlan	35 rue Piat, Paris 20	personnes sortantes du CHRS ou en attente de l'intégrer
ARAPEJ 75 – association réflexion action prison et justice	70-76 rue Brillat Savarin, Paris 13	personnes placées sous main de justice suivies par l'association
ARCAT – association de recherche, de communication et d'action pour facés aux traitements	94-102 rue de Buzenval, Paris 20	personnes souffrant d'une pathologie chronique évolutive
Armée du salut (fondation)	Site-1 : ESI Maison du partage, 32 rue Bouret, Paris 19 ; Site-2 : ESI Saint-Martin, 27-ter bd St-Martin, Paris 3	
Association Accueil LAGHOUAT	25 bis rue des Gardes, Paris 18	
ASLC – association d'assistance scolaire linguistique et culturelle	10 rue du Buisson St Louis, Paris 10	demandeurs d'asile
AURORE (MIJAOS)	site-1 : MIJAOS (espace Rivière), 140 rue du Chevaleret, Paris 13 ; site-2 : PRISM, 58 rue Régnault, Paris 13	
AURORE (Halte sociale)	Halte sociale, 6 place Henri Fresnay, Paris 12	
Case sociale antillaise	62 rue de la Chapelle, Paris 18	
CASP – centre d'action sociale protestant	20 rue Santerre, Paris 12	
CCEM – comité contre l'esclavage moderne	107 ave Parmentier, Paris 11	personnes victimes d'exploitation par le travail
Coeur du cinq	24 rue Daubenton, Paris 5	
CRF – Croix-rouge française	Antenne sociale APASO, 98 rue Didot, Paris 14	
CRF (Croix-Rouge Française, délégation locale de Paris IV)	36 rue Geoffroy L'Asnier, 75004 Paris	
Dom'Asile	site-1 : Gobelins, 18 bd Arago, Paris 13 ; Site-2 : Cèdre, 23 bd de la Commanderie, Paris 19	demandeurs d'asile
EMMAÛS	ESI Agora, 32 rue des Bourdonnais, Paris 1er	
Entraide des Batignolles	44 bd des Batignolles, Paris 17	
EPALSL – entraide et partage avec les sans-logis	22 rue Ste Marthe, Paris 10	
ESV – équipes St Vincent (fédération française des -)	permanence Oberkampf : 139 rue Oberkampf, Paris 11	hommes de 25 à 60 ans
Foyer de Grenelle	17 rue de l'Avre, Paris 15	
FTDA – France terre d'asile	SASA (service d'assistance sociale et administrative), 4 rue Doudeauville, Paris 18	demandeurs d'asile primo-arrivants
HAFB – Halte aux femmes battues	ESI espace solidarité, 17 rue Mendelssohn, Paris 20	femmes confrontées à des situations d'exclusion sociale et des violences
Inserasaf	site-1 : 121 rue Manin, Paris 19 ; Site-2 : 29 rue Traversière, Paris 12	
La Maison des Journalistes	35 rue Cauchy, Paris 15	Journalistes
Mie de Pain	site-1 : relais social, 16-18 rue Charles Fourier, Paris 13 ; site-2 : ESI Arche d'avenir, 113 rue Régnault, Paris 13	
Montparnasse Rencontres	92-bis bd du Montparnasse, Paris 14	
MRS75 – mouvement pour la réinsertion sociale	Antenne de Paris : 7 passage du Bureau, Paris 11	sortants de prison et personnes sous main de justice
PASIT – prévention, action, santé, travail pour les transgenres	94 rue Lafayette, Paris 10	personnes suivies par l'association
Petits frères des pauvres, Fraternité Saint-Maur	72 rue Parmentier, Paris 11	personnes de plus de 50 ans, personnes suivies par l'association
Relais Logement	20 rue du Clos Feuquières Paris 15	
Restaurants du coeur, relais du coeur de Paris	24 rue Saint Roch, Paris 01	
SJM – Solidarité Jean Merlin	106-bis bd Ney, Paris 18	public immigré ou en demande d'asile, gens du voyage
SPF – secours populaire français	site-1 : 6 passage Ramey, Paris 18 ; Site-2 : permanence SPF de l'Hôpital Lariboisière, 2 rue Ambroise Paré, Paris 10	
SPIP75 – service pénitentiaire, d'insertion et de probation de Paris	12 rue Charles Fourier, Paris 13	personnes sortantes d'incarcération et/ou placées sous main de justice
SSP – Samusocial de Paris	ESI la maison dans le Jardin, 35 avenue Courtefine, Paris 12	
Un toit pour toi	4 rue esclangon Paris 18	
Vies de Paris	5 place des fêtes, Paris 19	



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201691-0008

Signé le jeudi 31 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - unité territoriale de Paris

Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif
aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale
État



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DRIHL Paris

ARRETE MODIFICATIF

Portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale Etat.

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code de l'aide sociale et des familles et notamment l'article L252-1 ;

Vu le décret 2005-860 du 28 juillet 2005 relatif à l'aide médicale de l'Etat et modifiant le décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance ;

Vu l'arrêté n°2012342-0003 du 7 décembre 2012 portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°2013053-0002 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2012 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2014156-0004 du 5 juin 2014 modifiant l'arrêté du 22 février 2013 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2014171-0003 du 20 juin 2014 modifiant l'arrêté du 5 juin 2014 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2015090-0015 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté du 20 juin 2014 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2015307-0007 du 3 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 31 mars 2015 susvisé

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Les associations et les organismes à but non lucratif dont la liste figure en annexe 1 sont agréés jusqu'au 31 décembre 2016, aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale Etat.

Article 2 : La liste figurant à l'annexe 1 de l'arrêté n° 2015307-0007 du 3 novembre 2015 est modifiée. Sont ainsi agréées aux fins de recevoir des déclarations d'élection de domicile en matière d'aide médicale Etat :

- Association Un toit pour toi, 4 rue esclangon 75018 Paris ;
- Association Aux captifs, la libération : un nouveau site est dédié à la domiciliation des personnes en danger de prostitution, au 65 boulevard de clichy 75009 Paris ;
- Association ALTAÏR, l'adresse du site utilisé pour la domiciliation est modifiée comme suit « 16 rue Demarquay 75 010 Paris ».

Article 3 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **31 MARS 2016**

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Le directeur régional et interdépartemental
Adjoint de l'hébergement et du logement
de la région Île-de-France
directeur de la DRIHL Paris

Michel CHPILEVSKY

ANNEXE 1 – LISTE DES ORGANISMES AGREES AME

organisme	site utilisé pour la domiciliation	public cible
AAP – association d'aide pénale	8 rue Git-le-Coeur, Paris 6	personnes sous contrôle judiciaire suivies par l'association
ACLL – aux captifs la libération	Permanences d'accueil : site-1 : 92 rue Saint Denis, Paris 01 ; site-2 : 15 rue de Rocroy, Paris 10 ; site-3 : 15 rue Marsoulan, Paris 12 ; site-4 : 1-3 rue du Lieutenant-colonel Deport, Paris 16 site-5 : 65 boulevard de clichy, Paris 9	Personnes en danger de prostitution
ADIF – association de développement pour l'insertion et la formation	7 rue de Panama Paris 18	
ADN 75 – Amicale du nid Paris-Hauts de Seine	AND de Paris : 103 rue Lafayette, Paris 10 (esc A, 2e étage)	personnes en danger de prostitution
Afrique Partenaires Services	3 rue Wilfrid Laurier, Paris 14	
Altaïr SEA (service écoute accompagnement)	CHRS/SEA, 16 rue Demarquay, Paris 10	personnes suivies par le CHRS
Amis de la Maison Verte	127-129 rue Marcadet, Paris 18	
Amis du bus des femmes	58 rue des Amandiers, Paris 20	femmes suivies par l'association
ANEF Paris	service-1 : AEMO (service d'action éducative en milieu ouvert) ; Service-2 : AED (aide éducative à domicile), Site unique : 79 rue des Maraîchers, Paris 20	jeunes de 15 à 21 ans suivis par l'association
APTM	Services : PAS et PAD, 239 rue de Bercy, Paris 12	
ARCAT – association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements	94-102 rue de Buzenval, Paris 20	personnes souffrant d'une pathologie chronique évolutive
Armée du salut (fondation)	Site-1 : ESI Maison du partage, 32 rue Bouret, Paris 19 ; Site-2 : ESI Saint-Martin, 27-ter bd St-Martin, Paris 3	
Association Accueil LAGHOUAT	25 bis rue des Gardes, Paris 18	
ASLC – association d'assistance scolaire linguistique et culturelle	10 rue du Buisson St Louis, Paris 10	demandeurs d'asile
AURORE (MIJAOS)	site-1 : MIJAOS (espace Rivière), 140 rue du Chevaleret, Paris 13 ; Site-2 : PRISM, 58 rue Régnault, Paris 13	
AURORE (Haute sociale)	Haute sociale, 6 place Henri Fresnay, Paris 12	
Case sociale antillaise	62 rue de la Chapelle, Paris 18	
CASP – centre d'action sociale protestant	20 rue Santerre, Paris 12	
CCEM – comité contre l'esclavage moderne	107 ave Parmentier, Paris 11	personnes victimes d'exploitation par le travail
Coeur du cinq	24 rue Daubenton, Paris 5	
CRF (Croix-Rouge Française, délégation locale de Paris IV)	36 rue Geoffroy L'Asnier, 75004 Paris	
Dom'Asile	site-1 : Gobelins, 18 bd Arago, Paris 13 ; Site-2 : Cèdre, 23 bd de la Commanderie, Paris 19	demandeurs d'asile
EMMAÜS	ESI Agora, 32 rue des Bourdonnais, Paris 1er	
Entraide des Batignolles	44 bd des Batignolles, Paris 17	
EPALSL – entraide et partage avec les sans-logis	22 rue Ste Marthe, Paris 10	
ESV – équipes St Vincent (fédération française des ~)	permanence Oberkampf : 139 rue Oberkampf, Paris 11	hommes de 25 à 60 ans
Foyer de Grenelle	17 rue de l'Avre, Paris 15	
FTDA – France terre d'asile	SASA (service d'assistance sociale et administrative), 4 rue Doudeauville, Paris 18	demandeurs d'asile primo-arrivants
HAFB – Haute aux femmes battues	ESI espace solidarité, 17 rue Mendelssohn, Paris 20	femmes confrontées à des situations d'exclusion et victimes de violence
Inserasaf	site-1 : 121 rue Manin, Paris 19 ; Site-2 : 29 rue Traversière, Paris 12	
La Maison des Journalistes	35 rue Cauchy, Paris 15	Journalistes
Mie de Pain	site-1 : relais social, 16-18 rue Charles Fourier, Paris 13 ; site-2 : ESI Arche d'avenirs, 113 rue Régnault, Paris 13	
PASTI – prévention, action, santé, travail pour les transgenres	94 rue Lafayette, Paris 10	personnes suivies par l'association
Relais Logement	20 rue du Clos Feuquières Paris 15	
Restaurants du coeur, relais du coeur de Paris	24 rue St Roch, Paris 01	
SJM – Solidarité Jean Merlin	106-bis bd Ney, Paris 18	public immigré ou en demande d'asile, gens du voyage
SPF – secours populaire français	site-1 : 6 passage Ramey, Paris 18 ; site-2 : permanence SPF de l'Hôpital Lariboisière, 2 rue Ambroise Paré, Paris 10	
SSP – Samusocial de Paris	ESI la maison dans le Jardin, 35 avenue Courteline, Paris 12	
Un toit pour toi	4 rue esclangon Paris 18	
Vies de Paris	5 place des fêtes, Paris 19	



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201691-0009

Signé le jeudi 31 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - unité territoriale de Paris

Arrêté modificatif portant agrément des associations et organismes à but non lucratif
aux fins d'apporter leur aide à la constitution des dossiers d'aide médicale État



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DRIHL Paris

ARRETE MODIFICATIF

**Portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins
d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale Etat**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code de l'aide sociale et des familles et notamment l'article L252-1 ;

Vu le décret n°2005-859 du 28 juillet 2005 relatif à l'aide médicale de l'Etat et modifiant le décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance

Vu le décret 2005-860 du 28 juillet 2005 relatif à l'aide médicale de l'Etat et modifiant le décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance ;

Vu l'arrêté n°2012342-0004 du 7 décembre 2012 portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale Etat ;

Vu l'arrêté n°2013053-0001 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2012 susvisé ;

Vu l'arrêté n°2015307-0008 du 3 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 22 février 2013 susvisé ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Les associations et les organismes à but non lucratif dont la liste figure en annexe 1 sont agréés jusqu'au 31 décembre 2016, aux fins d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale Etat ;

Article 2 : La liste figurant à l'annexe 1 de l'arrêté n° 2015307-0008 du 3 novembre 2015 est ainsi modifiée :

- Association Aux captifs, la libération : un nouveau site est dédié à la domiciliation des personnes en danger de prostitution, au 65 boulevard de clichy 75009 Paris,

Article 3 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **31 MARS 2016**

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Le directeur régional et interdépartemental
Adjoint de l'hébergement et du logement
de la région Île-de-France
directeur de la DRIHL Paris

Michel CHPILEVSKY

ANNEXE 1 – LISTE DES ORGANISMES AGREES AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIERS AME

organisme	site utilisé pour la domiciliation	public cible
ACLL – aux captifs la libération	Permanences d'accueil : site-1 : 92 rue Saint Denis, Paris 01 ; site-2 : 15 rue de Rocroy, Paris 10 ; site-3 : 15 rue Marsoulan, Paris 12 ; site 4 : 1-3 rue du Lieutenant-colonel Deport, Paris 16 ; site 5 : 65 boulevard de clichy, Paris 9	Personnes en danger de prostitution
Afrique Partenaire Service	3 rue Wilfrid Laurier, Paris 14	
Amis du bus des femmes	58 rue des Amandiers, Paris 20	femmes suivies par l'association
ARCAT – association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements	94-102 rue de Buzenval, Paris 20	personnes souffrant d'une pathologie chronique évolutive
ASLC – association d'assistance scolaire linguistique et culturelle	10 rue du Buisson St Louis, Paris 10	demandeurs d'asile
AURORE (Halte sociale)	Halte sociale, 6 place Henri Fresnay, Paris 12	
Case sociale antillaise	62 rue de la Chapelle, Paris 18	
CCEM – comité contre l'esclavage moderne	107 ave Parmentier, Paris 11	personnes victimes d'exploitation par le travail
Coeur du cinq	24 rue Daubenton, Paris 5	
EPALSL – entraide et partage avec les sans-logis	22 rue Ste Marthe, Paris 10	
HAFB – Halte aux femmes battues	ESI espace solidarité, 17 rue Mendelssohn, Paris 20	femmes confrontées à des situations d'exclusion et victimes de violence
Inserasaf	site-1 : 121 rue Manin, Paris 19 ; Site-2 : 29 rue Traversière, Paris 12	
PASTI – prévention, action, santé, travail pour les transgénères	94 rue Lafayette, Paris 10	personnes suivies par l'association
SJM – Solidarité Jean Merlin	106-bis bd Ney, Paris 18	public immigré ou en demande d'asile, gens du voyage

